



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

**AIGUILLON CONSTRUCTION
ACIGNE
ZAC DU CHAMP BOTREL –
ÎLOT A3
CONSTRUCTION DE 21
LOGEMENTS
ET 1 LOCAL VELOS**

Page : 1



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

**DOSSIER D'INTERVENTIONS
ULTERIEURES SUR L'OUVRAGE
PHASE CONCEPTION**

MAITRE D'OUVRAGE :
AIGUILLON CONSTRUCTION
60 avenue du Canada
35201 RENNES

Monsieur DONNADIEU - 02 99 26 44 38

@ : jdonnadiieu@aiguillon.com

COORDONNATEUR SECURITE PROTECTION DE LA SANTE :

BUREAU COBATI RENNES
Z.A du Hil
19, rue des Bintinais - 35230 Noyal-Chatillon sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

Le 16/07/2026, M. LE CUNFF, coordonnateur SPS a remis, au représentant du maître d'ouvrage, le dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage Phase CONCEPTION. Une version PDF de ce document a été envoyée à Mr DONNADIEU.

Ce dossier comprend 19 pages. (sans les pièces complémentaires du D.O.E).

Pour acceptation, le Maître d'Ouvrage

Cachet

Signature :

✓ Exempleaire destiné au Maître d'Ouvrage

✓ Exempleaire destiné au coordonnateur SPS

**AIGUILLON CONSTRUCTION
ACIGNE
ZAC DU CHAMP BOTREL –
ÎLOT A3
CONSTRUCTION DE 21
LOGEMENTS
ET 1 LOCAL VELOS**

Page : 2

SOMMAIRE

RAPPEL DES PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION - ARTICLE L 4531.1 DU CODE DU TRAVAIL	3
0. ENTREPRISES INTERVENANTES	5
1. CONSTITUTION	5
2. EVOLUTION	5
3. OBJECTIF	5
4. NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OUVRAGE	6
5. LISTE DES INTERVENANTS	7
6. FICHES D'INTERVENTIONS ULTERIEURES SUR L'OUVRAGE	8
7. AMIANTE / PLOMB / RADON	8
AMIANTE	8
PLOMB	8
RADON	8
8. RAPPELS POUR LES INTERVENTIONS FUTURES	9
NETTOYAGE DES SURFACES VITREES	10
ENTRETIEN DES FAÇADES	11
ENTRETIEN ET INTERVENTION SUR LES TOITURES ET TOITURES TERRASSES	12
HALL / GRANDE HAUTEUR	13
LOCAUX TECHNIQUES : POINTS GENERAUX	14
ASCENSEURS	15
VIDE SANITAIRE - GALERIE TECHNIQUE	16
ESPACES VERTS	17
DIVERS	18
9. BORDEREAU DU DOSSIER DE MAINTENANCE DES LOCAUX DE TRAVAIL	19
10- INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES ET INSTALLATIONS	19
11- DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES	19

PREAMBULE

Rappel des principes généraux de Prévention - Article L 4531.1 du Code du Travail :

- Afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé des personnes qui interviennent sur un chantier de bâtiment ou de génie civil, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé mentionné à l'Article L4532-4 mettent en œuvre, pendant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet et pendant la réalisation de l'ouvrage, les principes généraux de prévention énoncés aux 1° à 3° et 5° à 8° de l'Article L4121-2.

Ces principes sont pris en compte notamment lors des choix architecturaux et techniques ainsi que dans l'organisation des opérations de chantier, en vue :

- 1° De permettre la planification de l'exécution des différents travaux ou phases de travail se déroulant simultanément ou successivement ;
- 2° De prévoir la durée de ces phases ;
- 3° De faciliter les interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Article R4532-95

- Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage prévu à l'article L. 4532-16 rassemble, sous bordereau, tous les documents, tels que les plans et notes techniques, de nature à faciliter l'intervention ultérieure sur l'ouvrage, ainsi que le dossier technique regroupant les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux contenant de l'amiante prévus aux articles R. 1334-22 et R. 1334-28 du code de la santé publique.

Il comporte notamment, s'agissant des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs, le dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3 ; Pour ce qui concerne les autres ouvrages, il comporte, notamment, les dispositions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 4211-3 et à l'article R. 4211-4.

Article R4532-96

- Le dossier d'intervention ultérieur est constitué dès la phase de conception de l'ouvrage par le coordonnateur qui en a la responsabilité et transmis au coordonnateur chargé de la phase de réalisation des travaux lorsque celui-ci est différent. Cette transmission fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier.

Article R4532-97

- Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage est remis au maître d'ouvrage par le coordonnateur en fonctions lors de la réception de l'ouvrage. Cette transmission fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier.

Le dossier est joint aux actes notariés établis à chaque mutation de l'ouvrage.

Dans le cas d'une copropriété, un exemplaire du dossier est également remis au syndic de l'immeuble.

Article R4532-98

- Lors de toute nouvelle opération pour laquelle un coordonnateur en matière de sécurité et de santé est requis, un exemplaire du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage est remis au coordonnateur en matière de sécurité et de santé désigné par le maître de l'ouvrage.

Le coordonnateur apporte au dossier les modifications et compléments éventuels découlant des nouveaux travaux.

Les règles de transmission prévues à la présente section s'appliquent au dossier mis à jour.

Article R4211-3

- Le maître d'ouvrage élabore et transmet aux utilisateurs, au moment de la prise de possession des locaux et au plus tard dans le mois qui suit, un dossier de maintenance des lieux de travail.

Ce dossier comporte notamment, outre les notices et dossiers techniques prévus aux articles R. 4212-7, R. 4213-4 et R. 4215-3, les dispositions prises :

1° Pour le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture en application de l'article R. 4214-2 ;

2° Pour l'accès en couverture, notamment :

a) Les moyens d'arrimage pour les interventions de courte durée ;

b) Les possibilités de mise en place rapide de garde-corps ou de filets de protection pour les interventions plus importantes ;

c) Les chemins de circulation permanents pour les interventions fréquentes ;

3° Pour faciliter l'entretien des façades, notamment les moyens d'arrimage et de stabilité d'échafaudage ou de nacelle ;

4° Pour faciliter les travaux d'entretien intérieur, notamment pour :

a) Le ravalement des halls de grande hauteur ;

b) Les accès aux machineries d'ascenseurs ;

c) Les accès aux canalisations en galerie technique, ou en vide sanitaire.

Article R4211-4

- Le dossier de maintenance des lieux de travail indique, lorsqu'ils ont été aménagés à cet effet, les locaux techniques de nettoyage et les locaux sanitaires pouvant être mis à disposition des travailleurs chargés des travaux d'entretien.

Article R4211-5

- Le dossier de maintenance des lieux de travail est tenu à la disposition de l'inspection du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.

0. ENTREPRISES INTERVENANTES

LOT N°01 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS
LOT N°02 - GROS-OEUVRE
LOT N°03 - CHARPENTE & BARDAGE BOIS
LOT N°04 - COUVERTURE ZINC
LOT N°05 - ETANCHEITE
LOT N°06 - METALLERIE - SERRURERIE
LOT N°07 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT N°08 - CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS
LOT N°09 - MENUISERIES INTERIEURES
LOT N°10 - REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCE
LOT N°11 - PEINTURE
LOT N°12 - CHAUFFAGE – VMC – PLOMBERIE
LOT N°13 - ELECTRICITE - CFO, CFA et PHOTOVOLTAÏQUE

1. CONSTITUTION

Le présent dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage a été remis au maître d'ouvrage à la date mentionnée sur le procès-verbal figurant en première page du document.

Dans l'avenir son contenu est susceptible d'évoluer.

Les modifications et compléments éventuels découlant des nouveaux travaux devront faire l'objet de dossiers additionnels référencés dans le tableau ci-dessous.

2. EVOLUTION

Date	Travaux réalisés	Référence des documents modifiés ou ajoutés
16/07/2026	OUVERTURE DU DIUO	00
	FINALISATION DU DIUO	01

Au cas où des travaux seraient entrepris sans coordonnateur, le maître d'ouvrage devra veiller au complément éventuel à apporter au dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

3. OBJECTIF

Le DIUO est un dossier rassemblant toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures. C'est un document qui doit permettre de mieux intégrer, lors de la conception et pendant la réalisation d'un ouvrage, les conditions de sécurité de ceux qui auront à en assurer l'entretien.

4. NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OUVRAGE

4 - 1 DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

Le projet AIGUILLON CONSTRUCTION concerne la Construction d'un ensemble immobilier regroupant 21 logements semi-collectifs situé Ilot A3, ZAC Botrel à ACIGNE(35).

4 - 2 ADRESSE DU CHANTIER

Le projet est situé au : ZAC du Botrel – Îlot A3 – 38 Rue du Champ Célu – 35690 ACIGNE
(GPS : 48.14232945823038, -1.528178887262824)

4 - 3 LISTE DES LOTS

LOT N°01 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS
LOT N°02 - GROS-OEUVRE
LOT N°03 - CHARPENTE & BARDAGE BOIS
LOT N°04 - COUVERTURE ZINC
LOT N°05 - ETANCHEITE
LOT N°06 - METALLERIE - SERRURERIE
LOT N°07 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT N°08 - CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS
LOT N°09 - MENUISERIES INTERIEURES
LOT N°10 - REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCE
LOT N°11 - PEINTURE
LOT N°12 - CHAUFFAGE – VMC – PLOMBERIE
LOT N°13 - ELECTRICITE - CFO, CFA et PHOTOVOLTAÏQUE

 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintinais 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh	AIGUILLON CONSTRUCTION ACIGNE ZAC DU CHAMP BOTREL – ÎLOT A3 CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS ET 1 LOCAL VELOS Page : 7	 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintinais 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh
--	--	--

5. LISTE DES INTERVENANTS

MAITRE D'OUVRAGE AIGUILLON CONSTRUCTION 60 avenue du Canada 35201 RENNES Monsieur DONNADIEU @ : jdonnadiou@aiguillon.com	02 99 26 44 38
COORDONNATEUR SPS BUREAU COBATI RENNES ZA du Hil – 19, rue des Bintinais 35230 NOYAL-CHATILLON S/SEICHE Mr Yvon LE CUNFF @ : contact35@cobati.bzh	02 99 77 23 20 06 31 52 82 72
MAÎTRE D'ŒUVRE PRISM 101 A, Avenue Henri Fréville 35200 RENNES Madame JOLIVEL @ : v.jolivel@prism-architectes.fr	02 23 61 09 17

<u>Organisme de prévention</u>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL	3 bis avenue de Belle Fontaine TSA 71732 35517 Cesson-Sévigné Cedex	T : 02 99 12 22 22
	CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)	236 rue de Châteaugiron 35030 Rennes cedex 9	T : 02 99 26 74 74 F : 02 99 26 74 98
	OPPBTP CR OUEST	18-20, rue Bahun-Rault 35000 Rennes	T : 02 99 38 29 88 F : 02 99 63 33 45
<u>Médecine du travail</u>	S.M.E.B.T.P.C.	1 allée du Bâtiment 35000 Rennes	T: 02 99 38 27 44
<u>Services d'urgences extérieurs</u>	CHU RENNES Hôpital Pontchaillou	2 r Henri Le Guilloux 35033 RENNES CEDEX 9	T : 02 99 28 43 21
	SAMU : 15 GENDARMERIE : 17 POLICE : POMPIERS : 18 URGENCE : 112		

 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintinais 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh	AIGUILLON CONSTRUCTION ACIGNE ZAC DU CHAMP BOTREL – ÎLOT A3 CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS ET 1 LOCAL VELOS Page : 8	 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintinais 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh
--	--	--

6. FICHES D'INTERVENTIONS ULTERIEURES SUR L'OUVRAGE

- ◆ Les mesures arrêtées sur les fiches ne doivent pas empêcher les chefs d'entreprises intervenants de prendre les mesures complémentaires de nature à assurer la protection de leurs salariés.
- ◆ La fiche est établie à une date précisée ci-dessus, en tenant compte des techniques et de l'environnement existant alors. En cas d'évolution de ces facteurs, le dossier devra être complété et / ou mis à jour.
- ◆ Une fiche modifiée doit impérativement être conservée dans le dossier d'interventions ultérieures.

Au cas où des travaux seraient entrepris sans coordonnateur SPS, le maître d'ouvrage devra rester vigilant quant à l'incidence de ces travaux sur le dossier d'intervention ultérieure.

**LES MODALITES D'INTERVENTIONS ET D'ENTRETIEN NE CONCERNENT QUE LES TRAVAUX
REALISES DANS LE CADRE DE CE MARCHE.**

LES DIUO, DLMT ou DOE EXISTANTS DOIVENT ETRE CONSULTES AVANT INTERVENTION.

7. AMIANTE / PLOMB / RADON

AMIANTE

CHANTIER NON CONCERNE – BÂTIMENT NEUF AVEC PC DE 2026

PLOMB

CHANTIER NON CONCERNE – BÂTIMENT NEUF AVEC PC DE 2026

RADON

CHANTIER NON CONCERNE – Pas de Sous-Sol.

 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintaïns 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh	AIGUILLON CONSTRUCTION ACIGNE ZAC DU CHAMP BOTREL – ÎLOT A3 CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS ET 1 LOCAL VELOSPage : 9	 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintaïns 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh
---	---	---

8. RAPPELS POUR LES INTERVENTIONS FUTURES

Se présenter à l'accueil.

Plan de Prévention à réaliser avant toute intervention auprès des Services Techniques d'AIGUILLON CONSTRUCTION

Permis feu pour tout travail par point chaud à faire auprès des Services Techniques Techniques d'AIGUILLON CONSTRUCTION

Travail en binôme à privilégier.

NETTOYAGE DES SURFACES VITREES

L'ensemble des menuiseries ont des ouvrants à la française et sont donc nettoyables depuis l'intérieur.

Elles sont de plus accessibles de plain-pied en périphérie du bâtiment – Voir § Façades.

La majorité des châssis comporte des allèges vitrées dont le nettoyage peut être réalisé depuis l'intérieur du logement.

Les surfaces des menuiseries sont accessibles depuis l'intérieur. Les châssis fixe sont atteignables depuis la partie ouvrante, les panneaux fixes ont une largeur maximum de 60cm.

Ouvrants à chacun des niveaux et des façades pour assurer un nettoyage aisé des ensembles vitrés.

Châssis fixes en balcon >> accessible de plain-pied.

Pas de fenêtre dans l'escalier.

Elles sont accessibles en extérieur par surface horizontale roulante en périphérie du bâtiment.

ENTRETIEN DES FAÇADES

L'ensemble des matériaux mis en œuvre sont pérennes et ne demandent que peu d'entretien.

Elles sont de plus accessibles par surface horizontale roulante en périphérie du bâtiment.

Les cheminements seront dimensionnés en épaisseur et en largeur permettant l'accès à un échafaudage et/ou une nacelle. (ciseau ou déportée)

Le CSPS préconise un empiérement carrossable de 3m de large prévu pour des engins roulants –



Zones pelouses en pied de façades

>> **Prévoir les supports et stabilisations conformes aux équipements apportés.**



Autorisation de voirie à faire auprès de la Mairie pour les zones publiques.

ENTRETIEN et INTERVENTION SUR LES TOITURES et TOITURES TERRASSES

- **2 Terrasse technique sur le Bât. A et B.**
- **Bât. A**
- Accès depuis l'escalier extérieur puis par un portillon fermé à clés.
- Hauteur d'acrotère béton en périphérie de cette TT de 1,21 m env.
- Equipée de PAC
- Entretien des gouttières ? Depuis l'extérieur ?
- Réponse MOE : L'entretien des gouttières se fait depuis les coursives ou façades que se soit sur le bâtiment A ou B.
- **Bât. B**
- Accès depuis l'escalier extérieur puis par un portillon fermé à clés.
- Hauteur d'acrotère béton en périphérie de cette TT de 1,25 m env.
- Equipée de PAC et de panneaux solaires au sol.
- Comment accède-t-on à la Zone PAC ? Portillon dans panneau acoustique ?
- Réponse MOE : l'accès à la terrasse se fait par une porte depuis la circulation commune du niveau +2, voir plan n°8 + portillon dans le linéaire des panneaux acoustiques.
- Entretien des gouttières ? Depuis l'extérieur ?
- Réponse MOE : L'entretien des gouttières se fait depuis les coursives ou façades que se soit sur le bâtiment A ou B.
- **Local vélos**
- Entretien du chéneau ? Accès ? Sécurité ?
- Réponse MOE : L'entretien du chéneau se fait en nacelle depuis la zone d'accès au local encombrant.
- Toitures monopente pente en bac zinc

Le CSPS rappelle que les protections collectives doivent être privilégiées aux provisoires et/ou individuelles.



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

**AIGUILLON CONSTRUCTION
ACIGNE
ZAC DU CHAMP BOTREL –
ÎLOT A3
CONSTRUCTION DE 21
LOGEMENTS
ET 1 LOCAL VELOS**

Page : 13



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

HALL / GRANDE HAUTEUR

Projet non concerné

- Les interventions futures se feront depuis un équipement conforme et adapté au travail à réaliser.

LOCAUX TECHNIQUES : points généraux

- Locaux Techniques concernés par le projet
- Gaines techniques accessibles de plain-pied à chaque niveau –
- Ces locaux seront équipés d'éclairage, de PC pour les interventions ultérieures.
- Idem pour les terrasses techniques ? >> Point d'eau
- Locaux accessibles de plain-pied
- Vérifier le passage lors des maintenances ou changement de machine.
- Transmettre un plan technique des de ces locaux et toitures avec l'ensemble des équipements techniques (gaines, groupe, ...) ainsi que des coupes pour voir les hauteurs de passages.

Gaines techniques accessibles de plain-pied à chaque niveau –

Où se trouvent les VMC >> VMC individuelle accessible depuis une trappe.

- **Ouvrage de rétention >> Chaussée Réservoir ou Récupérateur EP ?**
 - Entretien : Accès aux filtres dans le réseau d'entrée
 - Accès au tampon ? Sécurité ? Pour son entretien, avec la mise en œuvre de dispositifs de protections adaptés.
 - Réponse MOE : des visites ponctuelles des ouvrages de rétention/infiltration pour vérifier le bon fonctionnement hydraulique : visite des regards amont et aval de l'ouvrage. Vérification du trop-plein fonctionnel
 - Des tontes/fauches régulières des ouvrages à ciel ouvert,
 - Selon le constat visuel des opérations de pompage et de curage des ouvrages des regards amont, aval, du drain, l'enlèvement des encombrants, etc.
 - Je ne pense pas qu'un bassin soit systématiquement visitable (partie stockage), notamment dans le cas où il est enterré. Les regards amont et aval permettent à minima un accès visuel et d'entretien pour les opérations de curage/pompage etc.
- S'assurer de la capacité de l'ouvrage à supporter une charge élevée avec le poids de la dalle et ses usagers.



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

**AIGUILLON CONSTRUCTION
ACIGNE
ZAC DU CHAMP BOTREL –
ÎLOT A3
CONSTRUCTION DE 21
LOGEMENTS
ET 1 LOCAL VELOS**

Page : 15



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

ASCENSEURS

Projet non concerné



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

**AIGUILLON CONSTRUCTION
ACIGNE
ZAC DU CHAMP BOTREL –
ÎLOT A3
CONSTRUCTION DE 21
LOGEMENTS
ET 1 LOCAL VELOS**

Page : 16



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

VIDE SANITAIRE - GALERIE TECHNIQUE

Projet non concerné – Pas de sous-sol

Réseaux EU/EP apparents–

Accès et bouchons de tringlage pour entretien et maintenance : Les réseaux seront visitables.



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bentinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

**AIGUILLON CONSTRUCTION
ACIGNE
ZAC DU CHAMP BOTREL –
ÎLOT A3
CONSTRUCTION DE 21
LOGEMENTS
ET 1 LOCAL VELOS**

Page : 17



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bentinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

ESPACES VERTS

- **Pas trop de pente pour l'entretien des pelouses (tonte, ...), mettre des arbres avec des essences avec un entretien facile.**
Concernant les pentes, celles prévues restent faibles et permettront un entretien facile des pelouses.
- **Point d'eau si possible à proximité. Notamment sur les extérieurs pour les zones plantées.**
 - **Près de la récupération EP.**

Récupérateur EP : Accès au tampon ? Sécurité ? Pour son entretien, avec la mise en œuvre de dispositifs de protections adaptés.

S'assurer de la capacité de la cuve à supporter une charge élevée avec le poids de la dalle et ses usagers.



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

**AIGUILLON CONSTRUCTION
ACIGNE
ZAC DU CHAMP BOTREL –
ÎLOT A3
CONSTRUCTION DE 21
LOGEMENTS
ET 1 LOCAL VELOS**

Page : 18



**BUREAU COBATI
RENNES**

Z.A du Hil
19, rue des Bintinais
35230 Noyal-Chatillon
Sur Seiche
T : 02 99 77 23 20
contact35@cobati.bzh

DIVERS

- **Local ménage/entretien au RdC >> OK.**
- **Local ménage avec vidoir, BEC et WC (Pas de Douche)**

 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintaïns 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh	AIGUILLON CONSTRUCTION ACIGNE ZAC DU CHAMP BOTREL – ÎLOT A3 CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS ET 1 LOCAL VELOS Page : 19	 BUREAU COBATI RENNES Z.A du Hil 19, rue des Bintaïns 35230 Noyal-Chatillon Sur Seiche T : 02 99 77 23 20 contact35@cobati.bzh
---	---	---

9. BORDEREAU DU DOSSIER DE MAINTENANCE DES LOCAUX DE TRAVAIL

PAS DE DMLT SUR CE DOSSIER

10- INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES ET INSTALLATIONS

D'autres solutions techniques intégrant des dispositifs de sécurité peuvent être envisagées en amont de l'exécution des travaux pour assurer l'entretien ultérieur des ouvrages.

OU

Les équipements retenus par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre mettront en évidence toutes les règles de sécurité appropriées pour la protection du personnel de maintenance lors des interventions permanentes ou périodiques.

11- DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES

Les **D**ossiers des **O**uvrages **E**xécutés (DOE) sont remis par PRISM au Maître d'Ouvrage.